

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom de la substance **Uvex Clear Lens Cleaner**
Version n° 01
Date de publication 02-novembre-2013
Date de la révision -
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version -
No CAS Mélange
Code du produit # S461, S463, S464, S467
Fabricant
NOM DE LA SOCIÉTÉ: Sperian Eye & Face Protection Inc. (a Honeywell Company)
Adresse: 825 East Highway 151
 Platteville, WI 53818 USA
No. de téléphone: 1-800-543-4842
Courriel: Donnée inconnue.
Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-430-5490

2. Identification des risques

Description générale des risques Cause une irritation cutanée et oculaire
Effets potentiels sur la santé
 Yeux Provoque une irritation des yeux
 Peau Provoque une irritation cutanée.
 Inhalation Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
 Ingestion Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.
Organes cibles Yeux. Peau.
Signes et symptômes Aucun effet indésirable par contact avec les yeux n'est attendu.
Effets potentiels sur l'environnement Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
2-Butoxyéthanol	111-76-2	<6

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins
 Contact avec les yeux Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.
 Contact cutané Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.
 Inhalation En cas de symptômes, sortir au grand air. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
 Ingestion Obtenir l'avis du médecin.
Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5. Mesures de lutte contre le feu

Indice d'inflammabilité Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Eau. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Méthodes d'extinction inappropriées Aucune restriction connue.

Protection pour les pompiers

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique Aucun(s)/aucune(s).

Équipement de protection pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies En cas d'incendie, il faut porter un appareil respiratoire autonome en mode de pression positive ainsi que des vêtements protecteurs complets.

Données sur l'explosibilité

Sensibilité aux décharges électrostatiques Non sensible.

Sensibilité aux chocs Non sensible.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles Porter un équipement de protection individuelle adapté. Voir section 8.

Mesures de précautions environnementales Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Absorber le déversement avec une matière sorbante inerte adaptée comme le sable ou l'argile, puis placer dans un récipient à déchets adapté.

Déversement accidentel important : Nettoyer la zone avec de l'eau. Traiter le ruissellement selon les règlements environnementaux applicables se rapportant aux égouts, aux cours d'eau et aux eaux souterraines, en endiguant si besoin est.

7. Manutention et entreposage

Manutention Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.

Entreposage Gardez le contenant fermé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Empêcher la substance de geler.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	BEI	200 mg/g

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	97 mg/m ³
		20 ppm

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications)

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm

Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	97 mg/m ³
		20 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	PEL limite d'exposition autorisée	240 mg/m ³
		50 ppm

Contrôle ingénieur Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

- Protection pour les yeux et le visage** En cas de risque d'éclaboussures : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
- Protection de la peau** Porter des gants résistants aux produits chimiques, des bottes et des vêtements de protection appropriés au risque d'exposition. Contacter le fabricant des gants pour toute information spécifique.
- Protection respiratoire** Utiliser l'équipement de protection approprié.

9. Caractéristiques chimiques et physiques

- Apparence** Liquide teinté transparent.
- État physique** Liquide.
- Forme** Liquide.
- Couleur** Teinté transparent.
- Odeur** Odeur légère.
- Seuil de perception de l'odeur** Donnée inconnue.
- pH** Donnée inconnue.
- Pression de vapeur** 22 mm Hg (20 °C/68 °F)
- Densité de vapeur** Donnée inconnue.
- Point d'ébullition** 100 °C (212 °F)
- Point de fusion/point de congélation** Donnée inconnue.
- Solubilité (eau)** Totalement soluble dans l'eau
- Densité** 0.98
- Point d'éclair** > 100.0 °C (> 212.0 °F)
- Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume** Donnée inconnue.

Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammation	Donnée inconnue.
Taux d'évaporation	< 1 (Acétate de butyle=1)

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Contact avec des matières incompatibles. Gel. Températures élevées.
Matières incompatibles	Oxydants forts, acides forts et bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Données toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	400 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	450 mg/l, 4 heures
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	560 mg/kg
Informations toxicologiques	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.	
Effets aigus	Cause une irritation cutanée et oculaire	
Effets locaux	Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.	
Effets chroniques	Non classé.	
Cancérogénicité	Non classé.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
Mutagénicité	Non classé.	
Effets sur la reproduction	Non classé.	
Symptômes et organes visés	Cause une irritation cutanée et oculaire	

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.	
Effets sur l'environnement	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.	
Persistance et dégradabilité	Données non disponibles.	
Bioaccumulation / accumulation	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.	
Coefficient de partage		
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	0.83	
Mobilité dans l'environnement	Données non disponibles.	

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Emballages contaminés Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

TDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Données réglementaires

Règlements du Canada Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

Situation SIMDUT Contrôlé

Classement SIMDUT D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

L'étiquetage SIMDUT



Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Autres informations HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
I - Lunettes de sécurité, gants, et respirateur contre les vapeurs et les poussières

Classification HMIS® Santé: 2
Inflammabilité: 1
Danger physique: 0

Classements NFPA Santé: 2
Inflammabilité: 1
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.